

Pôle Louvain

Plan Stratégique de Développement - Draft

15 octobre 2014

Remerciements

Nous remercions l'ensemble des membres du Pôle Louvain qui par leur disponibilité, leur travail et leur volonté d'aboutir ont contribué, contribuent et contribueront à la concrétisation et au succès du Pôle académique de Louvain.

Résumé

Issu de la collaboration active entre onze institutions partenaires, ce Plan Stratégique de Développement définit les objectifs et actions du Pôle Louvain au cours des prochaines années.

Dans la lignée des missions qui lui sont confiées par le décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, le présent document entend proposer un cadre de lecture des actions qui seront mises en place en faveur des étudiants et des membres du personnel des institutions membres du Pôle Louvain.

Lieu d'échange entre ses membres, le Pôle Louvain œuvre à développer des actions dynamiques et innovantes, dans un esprit de collaboration et de respect de l'autonomie de chacun des membres.

Dans cet esprit, le Pôle Louvain a retenu trois objectifs généraux qui orienteront ses différentes actions.

Comme premier objectif général, le Pôle Louvain souhaite **développer un environnement social, économique et culturel** autour de l'enseignement supérieur. Les institutions membres ont imaginé et mis en place de nombreuses actions en leur sein, que ce soit au niveau sportif, culturel, environnemental ou solidaire. La création du Pôle Louvain s'accompagne d'une formidable opportunité d'œuvrer à l'unisson et de promouvoir ou d'organiser ensemble des événements fédérateurs à destination des communautés d'étudiants ou membres du personnel. Situé au cœur du Brabant wallon, le Pôle Louvain s'attachera à développer des liens avec les acteurs privés, publics et associatifs de la région et favoriser la mobilité. Le Pôle Louvain s'appuiera sur une identité forte pour contribuer au succès de cette mission et établir des ponts entre les différentes communautés.

Le deuxième objectif sera de **placer la personne au cœur du Pôle Louvain**. La diversité des individus fait toute la richesse des communautés, nourrit les discussions et favorise les rencontres. Le Pôle Louvain reconnaît leur individualité, tant dans les parcours que dans leur développement et souhaite leur accorder une place centrale. Parmi les actions entreprises en faveur des étudiants, le Pôle Louvain développera des actions en faveur des étudiants dans les domaines de la santé, de l'inclusion, de l'orientation, de la réorientation et de l'insertion socio-professionnelle. Le Pôle favorisera également la formation pédagogique des enseignants ainsi que la mobilité des membres du personnel et des étudiants entre les établissements partenaires.

Le troisième objectif **encouragera l'usage partagé des ressources et des infrastructures entre les établissements du Pôle**. Dans un esprit de collaboration, le Pôle favorisera toutes les opportunités de partenariats.

Le Pôle Louvain

Le décret « Paysage »

Le 6 novembre 2013, le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles adoptait le décret *définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études*, dit décret « Paysage ». Ce décret a pour objet l'harmonisation du paysage de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Selon l'article 52 du décret « Paysage », *« un Pôle académique est une association sans but lucratif dont les membres sont des établissements d'enseignement supérieur, parmi lesquels au moins une Université, fondée sur la proximité géographique de leurs implantations »*.

Cinq pôles académiques sont constitués, dont les missions sont définies à l'article 53 du décret :

« Un Pôle académique est un lieu de concertation et de dialogue entre établissements d'enseignement supérieur. Il a pour mission principale de promouvoir et soutenir toutes les formes de collaborations entre ses membres et d'inciter ceux-ci à travailler ensemble en vue d'offrir des services de qualité aux étudiants.

Ainsi, sans empiéter sur les missions de l'ARES et des zones académiques, un Pôle académique :

- 1. favorise et accompagne la mobilité des étudiants et des membres du personnel, dans le respect de leur statut et sur base volontaire, entre les différentes implantations et les établissements, en ce compris les modalités pratiques et financières ;*
- 2. offre des services collectifs destinés au personnel et aux étudiants de ses membres, notamment des bibliothèques et salles d'études, des restaurants et lieux conviviaux, des services médicaux, sociaux et d'aide psychologique, des activités sportives et culturelles, et peut gérer les recettes et dépenses associées ;*
- 3. fédère ou organise le conseil et l'accompagnement aux parcours d'études personnalisés, ainsi que le support pédagogique pour les enseignants ;*
- 4. coordonne l'information et l'orientation des futurs étudiants à propos des diverses études organisées et la représentation de ses membres lors de toute activité d'information sur les études supérieures ou en relation avec l'enseignement obligatoire ;*
- 5. coordonne des formations préparatoires aux études supérieures et toute autre activité susceptible de favoriser le passage entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement supérieur ;*
- 6. favorise les relations entre tous ses établissements membres, leur personnel et leurs étudiants avec les acteurs locaux, tant publics que privés ;*
- 7. suscite la création à son niveau de centres disciplinaires fédérés de recherche, d'enseignement ou de services, rassemblant les compétences et équipes des établissements membres du Pôle ;*
- 8. encourage un usage partagé des infrastructures, équipements et biens mobiliers ou immobiliers destinés prioritairement aux missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité ;*
- 9. et, plus généralement, est le lieu privilégié de dialogue et de réflexion entre ses membres ».*

Chaque Pôle reçoit de la part de la Communauté française une allocation annuelle de 250.000 euros destinée à couvrir ses besoins de personnel propre et de fonctionnement.

Par ailleurs, un arrêté du gouvernement de la Communauté française du 17 octobre 2013 octroie une subvention de 75.000 euros aux universités en vue de réaliser un plan stratégique de développement.

Dans un courrier adressé le 12 novembre 2013 aux recteurs des universités, le ministre de l'Enseignement supérieur précise les points autour desquels les plans stratégiques des pôles académiques doivent s'articuler :

1. *les modalités de fonctionnement du pôle académique ;*
2. *les modalités visant à favoriser et à accompagner la mobilité des étudiants et des membres du personnel ;*
3. *les modalités de mise en œuvre de services collectifs destinés aux étudiants et au personnel ;*
4. *les modalités de mise en œuvre des activités d'aide à la réussite des étudiants, de support pédagogique aux enseignants et de conseil et accompagnement personnalisé aux étudiants ;*
5. *les modalités de mise en œuvre et de l'orientation à destination des étudiants et des futurs étudiants à propos des études organisées par les membres du pôle académique ;*
6. *les modalités de mise en œuvre des activités de formation préparatoire aux études supérieures et toutes autres activités susceptibles de favoriser le passage entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur ;*
7. *les modalités de coordination de l'offre d'enseignement au sein des divers sites des établissements membres.*

Conformément au cadre légal établi, le document présent précise le plan stratégique de développement du Pôle Louvain.

Les partenaires du Pôle Louvain

Onze établissements d'enseignement supérieur constituent le Pôle Louvain. On y compte une université, cinq hautes écoles, une école supérieure des arts et quatre établissements de promotion sociale.

Ces établissements sont :

- **L'Université catholique de Louvain ;**
- **La Haute Ecole de Louvain en Hainaut ;**
- **La Haute Ecole Paul-Henri Spaak ;**
- **La Haute Ecole Lucia de Brouckère ;**
- **La Haute Ecole Léonard de Vinci ;**
- **La Haute Ecole EPHEC ;**
- **L'Institut des Arts de Diffusion ;**
- **L'Institut de formation supérieure de Wavre ;**
- **Le Centre d'enseignement supérieur de promotion sociale et de formation continuée en Brabant-wallon ;**
- **L'Institut provincial de promotion sociale et de formation continuée ;**
- **L'Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française.**

Les modalités de fonctionnement du Pôle Louvain

Les différents partenaires du Pôle Louvain se sont rencontrés une première fois le 7 janvier 2014 pour déterminer leur démarche d'élaboration des statuts et de plan stratégique. Dans un souci de concertation, des rencontres régulières ont été organisées. Les statuts ont été adoptés le 13 mai 2014 par l'assemblée générale constituante.

Les modalités de fonctionnement du Pôle Louvain ont ensuite été complétées par le règlement d'ordre intérieur (ROI).

Afin de favoriser la réactivité et l'efficacité du Pôle Louvain, ses membres souhaitent limiter le nombre de commissions aux deux commissions inscrites dans le cadre du décret « Paysage », à savoir la commission de l'enseignement supérieur inclusif et le centre de didactique de l'enseignement supérieur. Le pôle proposera la création de groupes de travail ou task force pour mener à bien les tâches qui sont les siennes.

Les valeurs du Pôle Louvain

Au fur et à mesure des rencontres, un sentiment de communauté s'est affirmé entre les institutions partenaires, propice à l'émergence d'idées et de projets.

Rapidement, les partenaires se sont retrouvés autour de quatre valeurs qui fondent les actions et les initiatives du Pôle Louvain.

Le **respect** et l'**écoute** constituent les bases de leur collaboration. Dans un esprit d'échange et d'ouverture, les institutions explorent des pistes nouvelles et diverses, avec un sentiment d'équité et la volonté de réussir.

L'**autonomie** des partenaires constitue également une priorité. Le Pôle Louvain souhaite en effet être un lieu où chacun se sent libre et mû par la volonté d'échanger et la conviction que des solutions peuvent être trouvées ensemble.

Enfin, chacune des institutions accorde une place principale à l'**attention aux personnes** et au bien-être des étudiants et des membres du personnel. Dans cette continuité, ils souhaitent accorder une place importante aux personnes qui composent le pôle, dans ses projets et initiatives.

Méthodologie

Une démarche fondée sur le respect et l'écoute

Un chargé de mission engagé à cet effet, a été mandaté pour la rédaction du plan stratégique. Plusieurs rencontres avec les responsables académiques des institutions du pôle lui ont permis d'appréhender les réalités et spécificités de chacun et de dresser une liste de thématiques, d'intérêts communs, de propositions.

Le Comité de Pilotage

Un comité de pilotage du plan stratégique a été constitué, composée d'un représentant de chaque type d'institution : M. Vincent Wertz et ensuite M. Marc Lits (septembre 2014) pour l'Université ; M. Christophe Coetsier pour les Hautes Ecoles ; M. Olivier Poncelet pour les Ecoles Supérieures des Arts ; M. Hervé Pétré pour les établissements d'Enseignement de promotion sociale et M. François Jacques, chargé de mission.

Le comité de pilotage a identifié douze thématiques et dressé un relevé des activités organisées par les membres du Pôle révélant une richesse et une diversité d'actions, tant à destination des étudiants que des membres du personnel.

Constitution des objectifs généraux et des objectifs spécifiques

Le comité de pilotage a traduit les différentes thématiques en objectifs généraux qui ont eux-mêmes été déclinés en plusieurs objectifs spécifiques. Le souhait est de concrétiser rapidement ces objectifs en actions. Des actions existantes au sein des institutions seront renforcées et élargies au pôle. De nouvelles actions sont également identifiées.

Ces démarches ont été présentées le 13 mai 2014 aux membres des institutions du Pôle Louvain pour ensuite être formalisées en plan stratégique de développement.

Les objectifs généraux du Pôle Louvain

Le Pôle Louvain a identifié trois objectifs généraux :

1. **Développer un environnement social, économique et culturel autour de l'enseignement supérieur en Brabant wallon ;**
2. **Placer la personne au cœur du Pôle Louvain ;**
3. **Encourager l'usage partagé des ressources et infrastructures entre les établissements du Pôle.**

Le développement de ces objectifs sera porté par la collaboration des onze institutions partenaires du Pôle et s'inscrit dans une vision à court, moyen et long terme.

Au cours de l'année académique 2014, plusieurs actions concrètes seront menées afin d'incarner le Pôle, de le présenter aux différentes communautés et de rencontrer les objectifs fixés. Les ambitions affichées du Pôle continueront de se réaliser au cours des années futures,

Ces trois objectifs généraux sont déclinés en objectifs spécifiques, présentés ci-après.

Toutes les actions entreprises par le Pôle Louvain se placent au service des partenaires, des étudiants et des membres du personnel.

1. Développer un environnement social, économique et culturel

Les institutions partenaires sont actives dans les domaines sociaux, économiques et culturels depuis de nombreuses années. Elles ont développé diverses activités et noué des relations solides avec de nombreux partenaires de la Province. Le Pôle Louvain entend préserver et renforcer le rayonnement régional de ses institutions.

À cet effet, le Pôle s'engage à :

- développer et promouvoir les liens avec les acteurs privés, publics et associatifs en Brabant wallon ;
- soutenir sur le long terme une approche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) ;
- promouvoir la mobilité ;
- promouvoir et co-organiser des activités culturelles, sportives et solidaires.

Développer des liens avec les acteurs privés, publics et associatifs en Brabant wallon

Le Pôle Louvain trouvera dans les acteurs privés, publics et associatifs en Brabant Wallon, des partenaires qui contribueront à son développement et à son internationalisation.

De même, les acteurs privés, publics et associatifs trouveront dans le Pôle Louvain un contributeur de leur développement et de leur internationalisation.

Dès lors, le Pôle Louvain créera un conseil consultatif afin que ces différentes parties se rencontrent, échangent sur leurs intérêts communs et lancent de nouvelles actions, agissant ainsi en tant que « stakeholders » du rayonnement de la région.

Développer sur le long terme une approche de responsabilité sociétale des organisations

La responsabilité sociétale d'une organisation est « *sa responsabilité vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui contribue au développement durable, à la santé et au bien-être de la société ; prend en compte les attentes des parties prenantes ; respecte les lois en vigueur et qui est en accord avec les normes internationales de comportement ; et qui est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations* » (<http://www.iso.org/>).

Le Pôle Louvain s'inscrira dans une démarche de responsabilité sociétale, et à ce titre, identifiera les impacts de ses décisions et activités au regard de la norme ISO 26 000.

Plusieurs membres du Pôle Louvain ont déjà adopté des démarches et des actions concrètes dans ce domaine. Une communauté de pratiques sera constituée pour partager les expériences et encourager leur adoption sur le long terme.

L'esprit de la responsabilité sociétale des organisations sera également pris en considération lors de la réflexion portant sur la mutualisation des ressources.

Promouvoir la mobilité

Le Brabant wallon est en plein boom démographique. Les prévisions du Bureau fédéral du Plan projettent une augmentation de près de 100 000 habitants à l'horizon 2030. Le conseil consultatif de la mobilité révèle des besoins de mobilité nouveaux dans les années à venir, tant en termes de déplacements intra-provinciaux qu'inter-régionaux, notamment avec Bruxelles.

Le Pôle Louvain sera attentif à ces problèmes et proposera des pistes d'actions et de réflexion qu'il soumettra aux différentes institutions en charge de cette problématique. Il soutiendra également toute action entreprise en ce sens par l'un ou plusieurs de ses membres.

Promouvoir et co-organiser des activités culturelles, sportives et solidaires

Le Pôle Louvain rappelle l'importance de la culture, du sport et de la solidarité auprès de ses communautés.

Culture, sport et solidarité contribuent à l'épanouissement des personnes, favorisent la santé mentale et physique, renforcent le tissu social. Les institutions du pôle ont développé de très nombreuses activités dans ces domaines qui font désormais partie intégrante de leur ADN et rencontrent un large succès.

Le Pôle Louvain entend promouvoir ces activités en les relayant de manière efficace et claire auprès des autres établissements ou communautés.

Les partenaires du pôle manifestent aussi la volonté de co-organiser des activités. La proximité géographique des établissements permet d'envisager des synergies dans ces domaines. Ces actions contribueront au resserrement des liens et au partage des bonnes pratiques.

2. Placer la personne au cœur du Pôle Louvain

Le Pôle Louvain souligne que son projet doit être investi par tous ses membres. Dans ce cadre, il place la personne en son cœur et développe les objectifs spécifiques suivants :

- favoriser la mobilité des membres du personnel et des étudiants entre les établissements ;
- favoriser l'inclusion de tous les étudiants à profil spécifique ;
- mettre en œuvre des actions en faveur de l'orientation, de la réorientation et de l'insertion socio-professionnelle des étudiants ;
- mettre en œuvre des actions d'aide à la réussite des étudiants ;
- favoriser la formation continuée des membres du personnel et notamment la formation pédagogique des enseignants ;
- co-organiser des actions en matière de prévention et de sensibilisation à la santé.

Favoriser la mobilité des membres du personnel et des étudiants entre les établissements

Le Pôle Louvain étudiera les actions de coordination à mettre en œuvre pour favoriser la mobilité des étudiants et leur passage d'un cycle à l'autre. Les conditions d'accès, y compris la valorisation des acquis d'apprentissage, seront communiquées entre établissements partenaires.

Le Pôle ouvrira des perspectives de mobilité professionnelle, dans le respect des situations existantes. Il encouragera les possibilités de déploiement ou d'évolution de carrière pour les membres du personnel et favorise le partage de compétences. À cet effet, les offres d'emploi seront relayées entre les différents établissements.

Le Pôle Louvain sera attentif et identifier les freins éventuels quant à la mobilité et veillera mettre en œuvre des actions visant à les lever.

Favoriser l'inclusion de tous les étudiants à profil spécifique

L'inclusion des étudiants à profil spécifique au sein des établissements des membres du Pôle Louvain sera portée par la chambre de l'enseignement supérieur inclusif (CESI), comme stipulé dans le « Décret relatif à l'enseignement supérieur inclusif » du 30 janvier 2014.

L'objet de ce décret, précisé dans son article 2, est :

« de favoriser le développement d'un enseignement inclusif dans les établissements d'enseignement supérieur. Il vise à favoriser la mise en place de mesures et de ressources destinées à répondre à la demande des étudiants bénéficiaires en prévoyant les aménagements matériels, sociaux, culturels, méthodologiques et pédagogiques tendant à rencontrer les difficultés, liées à leur situation, qu'ils éprouvent dans leur vie d'étudiants et dans leurs démarches d'insertion socioprofessionnelle pendant et à l'issue de leur cursus ».

À l'Article 27, le décret introduit les chambres de l'enseignement supérieur inclusif :

« Au niveau de chaque Pôle académique, il est créé une Chambre de l'Enseignement supérieur inclusif composée :

*1° d'un représentant de chaque établissement d'enseignement supérieur, membre du Pôle;
2° de représentants des organisations représentatives des étudiants, à raison de vingt pour cent du nombre visé au 1° et avec un minimum de 2.*

Le mandat des membres de la Chambre de l'Enseignement supérieur inclusif est de 5 ans et est renouvelable une fois ».

Les missions de la chambre de l'enseignement supérieur inclusif sont précisées à l'Article 30 :

1° coordonner la politique d'enseignement supérieur inclusif entre les établissements d'enseignement supérieur membres du Pôle académique;

2° collaborer avec la Commission de l'Enseignement supérieur inclusif;

3° statuer, en l'absence d'accord, sur la demande de modification du plan d'accompagnement individualisé dans un délai de 10 jours;

4° présenter un rapport annuel à la Commission de l'Enseignement supérieur inclusif au plus tard pour le 15 novembre.

Sans préjudice pour les étudiants bénéficiaires définis par le « décret relatif à l'enseignement supérieur inclusif », le Pôle Louvain souhaite également proposer des aménagements de parcours aux étudiants artistes et aux étudiants sportifs de haut niveau.

Mettre en œuvre des actions en faveur de l'orientation, de la réorientation et de l'insertion socio-professionnelle des étudiants

Chaque étudiant est unique, tout comme son parcours d'études, jalonné de nombreux choix personnels, que ce soit en termes d'orientation au début et pendant les études initiales, de recherche d'emploi, ou encore de formation tout au long de la vie.

Pour certains étudiants, ces choix se posent de manière naturelle. D'autres rencontrent plus de difficultés. Il s'agit d'aider ces étudiants par des actions ciblées, par l'organisation d'événements et la diffusion d'informations sur ces différentes thématiques.

A travers son réseau de partenaires privés, publics et associatifs, le Pôle Louvain favorisera l'organisation de stages, de visites d'entreprise, de rencontres avec les entrepreneurs, de projets internationaux...

Mettre en œuvre des actions d'aide à la réussite des étudiants

Les institutions partenaires n'ont pas attendu la création du pôle pour se pencher sur cette problématique. Avec beaucoup de dynamisme et d'originalité, elles ont mené de nombreuses réflexions et actions au sein de leurs établissements. Le partage et la diffusion des bonnes pratiques identifiées entre les partenaires contribueront à enrichir ces actions.

Le Pôle Louvain créera un groupe de réflexion portant sur les cours préparatoires aux études supérieures. Celui-ci examinera les opportunités d'organiser des cours préparatoires en

commun, portant notamment sur des matières de base, la méthodologie, le « métier de l'étudiant » et son accueil, avec comme objectif d'encore améliorer l'orientation et la réussite de l'étudiant.

Le Pôle Louvain favorisera le déploiement de la « Formation-relais » auprès des partenaires. Organisée par le Centre d'enseignement supérieur de promotion sociale et de formation continuée en Brabant wallon (C.P.F.B.), cette formation « *s'adresse aux étudiants qui arrêtent leurs études supérieures pour des questions d'orientation et/ou de méthodes et leur offre une aide pour franchir avec plus de chances de réussite cette étape d'intégration dans l'enseignement supérieur* » (www.cpfb.be)

Régulièrement évaluée, la « Formation-relais » analyse avec l'étudiant les causes de son échec, le remotive, développe avec celui-ci les compétences nécessaires dans l'enseignement supérieur et construit, toujours avec l'étudiant, un nouveau projet d'études et/ou de profession pour la rentrée académique suivante.

De plus, le Pôle Louvain initiera une concertation sur l'aide à la réussite avec les institutions présentes dans les différents pôles, et notamment au sein de la zone académique interpôles de Bruxelles et Louvain, comme le stipule l'article 63 du « décret Paysage » :

« Une zone académique interpôles a uniquement pour missions de proposer à l'ARES une évolution de l'offre d'enseignement supérieur de type court et de susciter ou coordonner des projets d'aide à la réussite des étudiants ».

Favoriser la formation continuée des membres du personnel et notamment la formation pédagogique des enseignants

Un centre de didactique de l'enseignement supérieur du Pôle Louvain sera institué, conformément à l'Article 148 du « décret Paysage » sur l'aide à la réussite. Les missions de ce centre seront de « *conseiller, former et encadrer les enseignants principalement en charge des étudiants de premier cycle des établissements membres* ».

Le Pôle Louvain fera également la promotion des formations continues existantes auprès des membres du personnel des institutions partenaires et favorisera l'échange des bonnes pratiques et des expertises.

Co-organiser des actions en matière de prévention et de sensibilisation à la santé

Santé et réussite sont étroitement liées, tant dans les domaines de l'éducation que du travail.

Dans ce registre, la prévention et la sensibilisation en matière de santé permettent de répondre à des interrogations, d'anticiper certaines problématiques et certains comportements à risque.

Le Pôle Louvain co-organisera avec ses institutions partenaires ou avec des organismes extérieurs des actions en matière de prévention et de sensibilisation à la santé. Construites avec des professionnels de la santé, celles-ci s'adresseront soit aux étudiants, soit aux membres du personnel, soit aux deux communautés si les thématiques identifiées le permettent.

3. Encourager l'usage partagé des ressources et infrastructures entre les établissements du Pôle

La constitution du Pôle Louvain ouvre des perspectives en termes de collaborations et de coopérations entre partenaires ainsi que dans la gestion des ressources et des infrastructures. La proximité géographique constitue certainement un facteur favorable à ces collaborations.

Dans le respect et l'autonomie propres à chacun, le pôle identifiera les domaines où la collaboration présente une plus-value. Les opportunités seront analysées et débattues dans le respect des valeurs du Pôle et le souci de privilégier l'accès aux étudiants et aux membres du personnel.

Le Pôle Louvain réalisera un cadastre des ressources mises en place et communiquera dans un premier temps sur leurs conditions d'accès. Il poursuivra son travail d'analyse en vue de favoriser le développement de partenariats concernant ces ressources, leur usage partagé et leur mise en réseau. Dans ce cadre, il constituera un soutien à la mise en place de partenariats.

Les premières ressources et infrastructures qui seront analysées concerneront :

- les bibliothèques ;
- les infrastructures sportives ;
- les restaurants et cafétérias ;
- les centrales d'achat ;
- l'accès du Centre de ressources pédagogiques de Wavre.

La Communication du Pôle Louvain

Les différentes missions qui attendent le Pôle Louvain requièrent une identité forte et une communication régulière tant interne qu'externe.

La communication contribuera à informer et à susciter la cohésion et l'appartenance au Pôle académique de Louvain, dans le respect de ses valeurs. Elle permettra également de faire connaître, de consolider, de renforcer et de déployer les activités organisées par les partenaires.

Pour réaliser ces objectifs, le Pôle établira une charte éditoriale, un site Internet, une charte graphique et un logo. En plus de ces outils de communication communs, il relayera les supports de communication entre partenaires. Le Pôle Louvain sera également présent sur les réseaux sociaux.

La communication du pôle s'adressera aux étudiants, futurs étudiants et membres du personnel, aux partenaires et à l'environnement social, économique et culturel.

Table des matières

Remerciements	1
Résumé	2
Le Pôle Louvain	3
Le décret « Paysage »	3
Les partenaires du Pôle Louvain	5
Les modalités de fonctionnement du Pôle Louvain.....	5
Les valeurs du Pôle Louvain	6
Méthodologie.....	7
Une démarche fondée sur le respect et l'écoute	7
La Commission de Pilotage.....	7
Constitution des objectifs généraux et des objectifs spécifiques.....	7
Les objectifs généraux du Pôle Louvain	8
Développer un environnement social, économique et culturel.....	9
Placer la personne au cœur du Pôle Louvain.....	11
Encourager l'usage partagé des ressources et infrastructures entre les établissements du Pôle....	14
La Communication du Pôle Louvain.....	15

Cette note a été préparée par M.-N. Remion à la date du 16 juin 2014 et mise à jour le 6 octobre 2014 par F. Jacques

Liste des 10 membres du CA du Pôle Louvain au 6/10/2014

1/ UCL : V. Blondel

2/UCL : D. Lambert

3/UCL : D. Opfergelt

4/PROMSOC : Béatrice Henne

5/HE : F. Debast

6/ESA : S. Flamé

7/représentation du personnel : désignation confiée à P. Steyns

Les propositions des institutions lui ont été relayées :

C.P.F.B : Sylvie Dony

HELHa : Mr Yvan Scoys

IFOSUP : Gérard Barmarin

IPFC : Alexia FERON

HEVinci : Genevière Durant, Benard Hecq , Vinciane Laurent, Philippe Soutmans

UCL a proposé d'envoyer S. van Emelen au premier CA

8/représentation syndicale : désignation confiée à N Delbar

Ph. Catoire effectif et C. Delbar, suppléante

9/ représentation des étudiants pour l'enseignement de type long:

Olivier Malay, omalay@aglouvain.be

10/représentation des étudiants pour l'enseignement de type court

Julien Scharpé, julien.scharpe@fef.be

UCL : collecte des infos confiée à Benjamin Peltier

C.P.F.B. : Les représentations existantes le sont via des délégués de section et les étudiants volontaires pour la participation aux comités d'évaluation interne de la qualité dans le cadre de la planification des évaluations de l'AEQES.

HELHa : Mr Bastien François

IFOSUP pour l'instant aucun nom à vous proposer

HE SPAAK : la période est peu propice à ce qu'ils se concertent pour me communiquer cette information et je pense ne pouvoir en disposer au mieux qu'à la rentrée académique prochaine.

IPFC : Justin DENIS

HE Vinci : Président : Martin Jacobs, Vice-présidente : Sofia Seddouk, Secrétaire : Victoria Bosman

Liste des membres de l'Assemblée Générale du Pôle Louvain

1/UCL : V. Blondel

2/HELHa : J.-L. Vreux (jean-luc.vreux@helha.be)

3/Paul-Henri Spaak : F. Debast (debast@he-spaak.be)

4/Lucia De Brouckère: F. Debast (debast@he-spaak.be)

5/Léonard de Vinci: P. Anciaux (paul.anciaux@vinci.be)

6/EPHEC : A. Gilbert (a.gilbert@ephec.be)

7/IAD : S. Flamé (flame@iad-arts.be)

8/Ifosup : V. Vanderavero (ifosupwavre@ifosupwavre.be)

9/C.P.F.B. : B. Henne (henne@cpfb.ucl.ac.be)

10/IPFC: H. Pétré (herve.petre@brabantwallon.be)

11/IEPSCF : P. Claux (iepscf.ba@gmail.com)

Liste des membres de la chambre ESI du pôle Louvain au 17/6/2014

UCL : D. Lambert (président)

HELDB: Catherine Collin et Catherine Lamotte

C.P.F.B. : Béatrice Henne, effectif , Sylvie Dony, suppléante

IAD : Membre à déterminer

Liste des membres du Centre de Didactique de l'Enseignement Supérieur du Pôle Louvain

La liste des membres du Centre de Didactique de l'Enseignement Supérieur du Pôle Louvain doit encore être établie.

Objectifs généraux du Pôle Louvain	Objectifs spécifiques du Pôle Louvain
Développer un environnement social, économique et culturel	Promouvoir la culture, le sport et la solidarité
	Relayer les activités culturelles, sportives et solidaires des membres du Pôle Louvain
	Co-organiser des activités culturelles, sportives et solidaires
	Promouvoir la mobilité géographique
	Développer des liens avec les acteurs privés, publics et associatifs en Brabant wallon
	Développer sur le long terme une approche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO)
Placer la personne au cœur du Pôle Louvain	Co-organiser des actions en matière de prévention et de sensibilisation à la santé
	Favoriser l'inclusion de tous les étudiants à profil spécifique (en situation de handicap, de troubles de l'apprentissage, artistes et sportifs de haut niveau)
	Mettre en œuvre des actions d'aide à la réussite des étudiants

	Favoriser la Formation Pédagogique des Enseignants (FPE)
	Mettre en œuvre des actions en faveur de l'orientation, de la réorientation et de l'insertion socio-professionnelles des étudiants
	Favoriser la mobilité des membres du personnel et des étudiants entre les établissements
Encourager l'usage partagé des ressources et infrastructures entre les établissements du Pôle	Favoriser des partenariats pour la mise en commun des ressources et infrastructures

Mesures opérationnelles

Actions		Actions concrètes
Promouvoir	La CULTURE	- Proposition de la Carte culture aux membres du Pôle Louvain.
	Le SPORT	- Proposition de la Carte sport aux membres du Pôle Louvain.
	La SOLIDARITE	- Proposition de la Carte solidaire aux membres du Pôle Louvain.

	La MOBILITE	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de lobbying ou soutien aux actions existantes auprès des organismes de transport.
Co-organiser, Soutenir ou Participer à	Des activités culturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la soirée culturelle du 7 octobre 2014 (film muet) organisée par le CinéClub ; lancement officiel du Pôle Louvain ; présentation des posters des activités culturelles organisées au sein de chaque établissement ; - Participation à la soirée culturelle du 10 décembre (concert), à destination des étudiants ; - Participation à la Radio LN FM.
	Des événements sportifs	<ul style="list-style-type: none"> - Co-organisation avec la Province du Brabant wallon d'un mini-trail, dans le Brabant wallon autour des congés de Printemps. - Organisation de compétitions sportives entre les membres du Pôle Louvain
	Des événements solidaires	<ul style="list-style-type: none"> - Déploiement de l'action solidaire Campus Plein Sud au niveau du Pôle
	Des événements en matière de prévention ou de sensibilisation de la santé	<ul style="list-style-type: none"> - Déploiement d'une action de prévention ou de sensibilisation en matière de santé avec Univers-Santé au niveau du Pôle
	Des actions en faveur de l'inclusion	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la Chambre de l'Enseignement Supérieur Inclusif (CESI)

		<ul style="list-style-type: none"> - Partage des pratiques sur le traitement des étudiants à profil spécifique.
	Des actions en faveur de l'aide à la réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la formation-relais du C.P.F.B. auprès des membres - Partage et échange des bonnes pratiques entre les membres du Pôle Louvain - Initier la réflexion sur l'aide à la réussite au sein de la zone interpôle de Bruxelles et Louvain
	Des actions en matière d'orientation, de réorientation et d'insertion socio-professionnelle des étudiants	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'événement « Recherche d'un stage ou d'une expérience à l'international » qui aura lieu au second quadrimestre - Participation à l'événement « Partir pour les destinations Etats-Unis, Canada, Australie » qui aura lieu au premier quadrimestre
	Des cours préparatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un groupe de réflexion sur les cours préparatoires
	Des formations à caractère pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des formations existantes aux membres du personnel - Mise en place d'un Centre de didactique de l'Enseignement Supérieur.
Développer	Des liens autour des ressources mutualisables entre les membres du Pôle Louvain	<ul style="list-style-type: none"> - Offre d'un service de soutien à la mise en place des partenariats - Relais des offres et demandes d'emplois au sein des différents établissements - Promotion du centre de ressources pédagogiques de Wavre

		<ul style="list-style-type: none">- Mise en place d'un groupe de réflexion autour des bibliothèques- Elargissement de partenariats en matière de restaurants et de centrales d'achat- Information sur les ressources mutualisables- Mise en place des communautés d'échanges et d'apprentissage
	Des liens avec des partenaires extérieurs	<ul style="list-style-type: none">- Création d'un conseil consultatif avec les acteurs privés et publics en Brabant wallon.
Relayer	Les informations sur les activités des membres et du Pôle Louvain	<ul style="list-style-type: none">- Mise en place d'un site Internet, d'une charte graphique, d'un logo- Relais des activités via le site Internet, les réseaux sociaux et les supports communicationnels des membres.